



## Doute sur une formation préalable au recrutement

-----  
Par Will\_m

Bonjour,

Je suis nouveau sur le site.

Je sollicite votre aide car je souhaite avoir une vision plus claire des choses, compte tenu de ma situation.

Pour résumer brièvement avant d'entrer dans le coeur du sujet :

J'ai actuellement 28 ans et je vis en région parisienne. J'ai obtenu mon Baccalauréat, un BTS Design Graphique et j'ai travaillé un peu par le passé. J'ai eu envie, il y a environ trois ans, de reprendre des études. J'ai donc entamé un BUT Génie Mécanique et Productique au sein d'un IUT et une alternance dans une entreprise de l'aéronautique.

Cependant, j'ai vite déchanté car je ne me sentais ni bien, ni à ma place, ni épanoui dans ce cursus et encore moins sur mon lieu de travail. Pour ma santé physique et mentale, j'ai donc pris la décision de démissionner en février dernier et d'arrêter mes études actuelles, en sachant que je n'aurai pas droit au chômage etc. Je suis officiellement demandeur d'emploi auprès de France Travail. J'ai un peu de ressources mais j'ai démissionné dans l'espoir de trouver quelque chose qui me plairait davantage. Je ne souhaite pas vraiment refaire des écoles. Je veux concrétiser les choses.

Je souhaite, à l'heure actuelle, faire un CAP Menuisier fabriquant d'un an ou, à défaut, le même programme dans la chaudronnerie. Ce projet s'inscrit dans mon désir de quitter la région parisienne et de « refaire une vie » ailleurs, en me rapprochant géographiquement et préférablement de mon ami, qui travaille justement dans une entreprise de menuiserie à Albi, dans le Tarn. J'espère ainsi trouver une alternance ou, au minima un travail durable qui me permettrait de faire une demande de location de logement, en faisant en sorte que les propriétaires de ces logements soient rassurés.

Ainsi, sur ses recommandations, j'ai contacté son employeur par téléphone en lui exposant ma situation et mon projet et lui ai transmis mon CV et ma lettre de motivation par mail. Notre échange était plutôt cordial. Il était à l'écoute et était ouvert à la possibilité de m'intégrer dans son entreprise en tant qu'apprenti. Il m'a dit qu'il me recontacterait.

Hier, je reçois un retour de mail de sa part. Je vous partage son message qui me donne un mauvais pressentiment sur ses intentions :

« Bonjour Mr W.,

J'ai réfléchi à votre candidature et voici ce que je peux vous proposer: premièrement de faire un entretien sur place à Albi si vous pouvez sinon par visio. Si vous pouvez vous déplacer ce sera mieux pour que vous voyez les locaux et qu'on se rencontre.

Deuxièmement si l'on est d'accord, je vous propose de faire un stage préalable à l'embauche proposé par France Travail. Êtes-vous demandeur d'emploi? Ce stage de 400h00 permet un temps de formation avant une embauche en CDD ou alternance. Je souhaiterais que ce stage ait lieu sur Toulouse sur chantier. Puis on pourrait faire la suite de l'alternance à Albi. Est-ce que cela vous intéresse?

Cordialement,  
B. ».

J'ai clairement l'impression que cela n'aboutira pas à une embauche durable directement après, et que je vais travailler gratuitement pendant ces 400h? Je trouve cela très étrange et décourageant. Mon entourage, dont une personne qui travaille dans les ressources humaines, pressentent aussi quelque chose de pas nette.

Je ne suis pas dupe, et je ne risquerai pas de partir « à l'aventure » en quittant la région parisienne pour Albi, sans avoir une promesse d'embauche d'au moins un an qui me permettrait de louer un appartement sur place pour, in fine, me

retrouver « à la rue », à la suite de ce stage préalable au recrutement.

Et puis : faire une formation préalable à l'embauche avant de faire une formation en alternance ? Hm c'est bizarre. Je pense surtout qu'il cherche une main d'œuvre qu'il n'a pas nécessairement l'obligation de rémunérer pour le travail fourni.

Qu'en pensez-vous ? Désolé si mon message était un peu long.

Merci d'avance.

-----  
Par CToad

Bonjour

De votre point de vue cela se tient.

Du point de vue de l'employeur vous n'avez aucune formation, aucune expérience et vous venez de démissionner d'une alternance parce que vous vous y étiez lancé sans expérience et sans formation et que cela vous a déplu. A sa place je chercherai aussi à sécuriser mon investissement : vous n'êtes pas, à première vue, un profil attrayant.

Il n'y a pas de question juridique a priori dans votre exposé : Vous pouvez bien sûr refuser mais je vous conseille de faire l'entretien d'abord. Cela ne coûte rien et vous permettrait d'exposer vos craintes.

Cordialement

-----  
Par jodelariege

bonjour

je lis surtout

- qu'on vous propose une visite de votre éventuel futur lieu de travail

- qu'on vous propose un stage pour vous "dégrossir" dans la menuiserie alors que ce n'est pas du tout votre métier de base;

400h c'est globalement 10 à 11 semaines vous n'allez pas apprendre le métier de menuisier en 10 semaines mais plutôt en alternance sur un temps plus long

ces 10 semaines vous permettrez de constater si la menuiserie vous plait ou pas d'autant plus que vous n'êtes pas trop fixé sur ce qui vous plait et que vous avez choisi la menuiserie plus pour vous rapprocher d'un ami que par passion pour le métier....

les entreprises d'activités manuelles sont en manque de personnel et sont prêtes à en former donc je ne vois pas trop de pièges mais le patron ne peut pas embaucher directement quelqu'un qui n'a absolument aucune expérience en menuiserie il veut vérifier votre motivation et votre futur savoir faire.. tout le monde n'est pas doué pour le travail manuel attention de ne pas rêver sur la menuiserie :il doit y avoir plus de temps à pousser des planches pour la découpe qu'à faire des jolis objets décoratifs....

-----  
Par Isadore

Bonjour,

J'ai clairement l'impression que cela n'aboutira pas à une embauche durable directement après, et que je vais travailler gratuitement pendant ces 400h? Je trouve cela très étrange et décourageant.

Ce que vous décrivez ne semble pas être à proprement parler un stage mais plutôt une POEI (dont la durée maximale est justement de 400 heures). Si c'est bien le cas, c'est parfaitement légal et l'employeur s'engage à proposer un emploi au demandeur d'emploi.

[url=https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F17485]https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F17485[url]

Il ne s'agit pas d'un travail mais d'une formation pré-qualifiante. Il ne faut pas se leurrer, c'est un moyen pour votre employeur putatif d'évaluer votre sérieux et votre motivation en prenant un faible risque financier.

Si c'est bien un POEI, vous ne serez pas rémunéré, mais vous n'aurez pas non plus à travailler. C'est un cadre légal vous permettra d'avoir une initiation gratuite au métier de menuisier.

C'est loin d'être de l'exploitation si c'est fait dans les règles, car l'employeur doit soit payer une formation à l'extérieur soit mobiliser un salarié pour vous former pendant 400 heures, et en plus fournir matériel et main-d'œuvre. A moins de confier des tâches non qualifiées au demandeur d'emploi, l'employeur n'y gagne rien du tout.

-----

Par kang74

Bonjour

Il va falloir être réaliste .

Vu votre age , il vous sera difficile de trouver un contrat par alternance pour un CAP alors que les employeurs ont des stagiaires en bac pro et cap par la voie scolaire assez facilement .

Et que vous coutez bien plus cher en ayant plus de 25 ans en alternance.

De plus, chaudronnerie et menuiserie n'ont aucun rapport ...et il serait effectivement préférable pour vous de faire un stage vu votre parcours .

Le fait de ne pas être indemnisé par France travail n'est pas un souci pour faire une convention de stage avec eux ; depuis Février cela aurait été donc possible .

C'est donc une bonne proposition pour vous , mais effectivement, pour avoir un contrat d'alternance derrière, il va falloir prouver que vous valez le fait d'être un apprenti qui coute deux à trois fois que d'autres .